



Conseil de sécurité

Cinquante-deuxième année

3839^e séance

Jeudi 4 décembre 1997, à 12 h 25

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Berrocal Soto	(Costa Rica)
<i>Membres :</i>	Chili	M. Eguiguren
	Chine	M. Qin Huasun
	Égypte	M. Abdel Aziz
	États-Unis d'Amérique	M. Richardson
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Dejammet
	Guinée-Bissau	M. Cabral
	Japon	M. Owada
	Kenya	M. Mahugu
	Pologne	M. Matuszewski
	Portugal	M. Monteiro
	République de Corée	M. Hahm
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Gomersall
	Suède	M. Lidén

Ordre du jour

La situation dans l'ex-République yougoslave de Macédoine

Rapport du Secrétaire général sur la Force de déploiement préventif des Nations Unies, établi en application de la résolution 1110 (1997) du Conseil de sécurité (S/1997/911 et Add.1)

* Nouveau tirage pour raisons techniques

La séance est ouverte à 12 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation dans l'ex-République yougoslave de Macédoine

Rapport du Secrétaire général sur la Force de déploiement préventif des Nations Unies, établi en application de la résolution 1110 (1997) du Conseil de sécurité (S/1997/911 et Add.1)

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : J'informe les membres que j'ai reçu des représentants de l'Allemagne, de l'Italie et de l'ex-République yougoslave de Macédoine des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Čalovski (ex-République yougoslave de Macédoine) prend place à la table du Conseil; M. Henze (Allemagne) et M. Terzi di Sant'Agata (Italie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU), présenté en application de la résolution 1110 (1997) du Conseil de sécurité et contenu dans le document S/1997/911 et Add.1. Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1997/948, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Allemagne, le Costa Rica, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la France, l'Italie, le Japon, le Portugal, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Suède.

J'attire l'attention des membres sur le document S/1997/838 et Corr.1, qui contient le texte d'une lettre datée du 3 novembre 1997, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'ex-République yougoslave de Macédoine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le premier orateur inscrit sur ma liste est le représentant de l'ex-République yougoslave de Macédoine. Je lui donne la parole.

M. Čalovski (ex-République yougoslave de Macédoine) (*interprétation de l'anglais*) : Permettez-moi, d'emblée, Monsieur le Président, d'exprimer la satisfaction de ma délégation de vous voir, vous, le représentant du Costa Rica, présider le Conseil de sécurité pour le mois de décembre. Vous pouvez compter sur la coopération et l'appui de ma délégation.

Le Conseil est sur le point de prendre une décision importante pour le maintien de la paix et de la sécurité dans la région de mon pays — la République de Macédoine. Il va se prononcer sur une nouvelle prorogation du mandat de la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU), qui est aujourd'hui la seule mission de paix préventive des Nations Unies. Nous sommes heureux que le Conseil ait réussi à mener à bonne fin ses consultations, ce qui va permettre à la mission de poursuivre ses activités préventives en faveur de la paix dans notre région.

Malheureusement, la triste histoire de la crise des Balkans n'est pas terminée, elle se poursuit. Il est bon que le Conseil ait décidé d'envisager de proroger le mandat de la FORDEPRENU à la lumière de la situation qui règne actuellement dans les Balkans et de l'évolution possible de la situation dans la région.

Dans la lettre adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères de la République de Macédoine, les principales caractéristiques de la situation qui règne dans notre région sont clairement énoncées. Elles sont également soulignées dans le rapport du Secrétaire général. Il est donc inutile que je répète ce qui a été dit dans la lettre de mon Ministre des affaires étrangères ainsi que dans le rapport du Secrétaire général. Mais il est important de souligner que les préoccupations à l'égard de l'évolution de la situation dans notre région sont réelles. Je tiens à dire que mon gouvernement est heureux que ces préoccupations soient examinées et prises en compte dans la décision tendant à proroger le mandat de la mission.

La situation dans la région des Balkans ne va pas, à notre avis, s'améliorer au cours des neuf prochains mois,

comme nous l'aurions souhaité. Pour cette raison, et en vue de prévenir de nouveaux conflits, de régler les conflits actuels, d'appliquer les Accords de Dayton, de développer de meilleures relations de bon voisinage entre les États des Balkans, et d'intégrer ces États aux structures européennes, tout d'abord à l'Union européenne, des efforts déterminés de la part de la communauté internationale et de l'ONU sont indispensables et doivent se poursuivre. Ce sont là les principales raisons pour lesquelles mon gouvernement a estimé qu'une prorogation de 12 mois était appropriée.

Le Secrétaire général, dans son rapport, présente des faits très intéressants sur un aspect des activités de la FORDEPRENU et sur les activités d'autres organisations, institutions et programmes des Nations Unies menées dans mon pays. On nous a informé que le Programme des Nations Unies pour le développement va bientôt ouvrir un bureau à Skopje, qui sera chargé à l'avenir de ces activités — ce sera là un fardeau de moins pour la FORDEPRENU.

Avant de terminer, j'aimerais faire part de la reconnaissance de mon gouvernement envers les gouvernements qui ont mis à la disposition de la FORDEPRENU leur personnel militaire et de police, et de sa satisfaction au vu de l'excellente coopération qu'il entretient avec le Secrétaire général, avec le Département des opérations de maintien de la paix, avec le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Henryk J. Sokalski, Chef de la mission de la FORDEPRENU, avec le commandant de la Force, le général de brigade Bent Soehnemann, et bien entendu, avec tout le personnel de la mission. Parallèlement, je tiens à souligner que nous sommes convaincus que la coopération continuera d'être excellente. Mon pays porte en très haute estime la FORDEPRENU et je suis sûr qu'il en sera de même dans les mois à venir.

La prorogation du mandat de la FORDEPRENU représente une importante contribution du Conseil de sécurité aux efforts en vue du maintien de la paix et de la sécurité dans les Balkans.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant de l'ex-République yougoslave de Macédoine des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Allemagne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Henze (Allemagne) (*interprétation de l'espagnol*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous dire que c'est pour moi un grand plaisir et un honneur que

de participer à une séance du Conseil de sécurité sous votre présidence et de vous féliciter d'assumer ces importantes fonctions à un moment si important.

(*L'orateur poursuit en anglais*)

Permettez-moi également de vous remercier de l'occasion qui m'est donnée d'exprimer les vues de mon gouvernement sur la situation dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et sur la prorogation du mandat de la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU). L'Allemagne est membre du Groupe de contact et du processus consultatif de coordination (PCC), qui ont élaboré le projet de résolution dont le Conseil est saisi aujourd'hui, mais avant toute chose, c'est un pays qui entretient avec l'ex-République yougoslave de Macédoine des liens particulièrement étroits et amicaux. Par conséquent, l'Allemagne a porté et continue de porter un vif intérêt à l'évolution de la situation dans la région et à l'avenir de la FORDEPRENU.

La FORDEPRENU opère dans une région particulièrement perturbée et instable. La mission a commencé en tant qu'instrument de prévention pour empêcher le débordement des conflits dans d'autres régions de l'ex-Yougoslavie. Au début de cette année, l'attention s'est portée sur les troubles civils qui sévissent dans l'Albanie voisine et sur un éventuel débordement vers des groupes d'origine albanaise dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. Grâce surtout aux bons offices de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, en la personne de l'ancien Chancelier autrichien Franz Vranitzky, et aussi grâce à la force de protection multinationale mandatée par le Conseil, la situation en Albanie s'est sensiblement stabilisée. Les relations interethniques dans l'ex-République yougoslave de Macédoine demeurent un motif de préoccupation, mais elles ne semblent pas avoir été directement affectées par la crise qui règne en Albanie.

Aujourd'hui, c'est la situation dans la région du Kosovo de la République fédérative de Yougoslavie caractérisée par la répression et des actes de terrorisme récents, qui se détériore et fait naître des craintes de déstabilisation dans la zone d'opération de la FORDEPRENU. L'Allemagne encourage vivement la République fédérative de Yougoslavie à entamer un dialogue pacifique avec les Albanais du Kosovo en vue d'une solution de la crise.

Avec les missions préventives — et la FORDREPRENU est un modèle du genre —, il est toujours particulièrement difficile d'évaluer le degré de succès. Il est également difficile de décider à quel moment une mission préventive a achevé sa tâche de façon satisfaisante et n'est plus nécessaire. Cela est dû au fait que l'absence d'événements négatifs, c'est-à-dire la prévention de la déstabilisation, est l'objectif à atteindre, et on ne peut jamais savoir avec une certitude absolue si la préservation de la stabilité est réellement due à la présence de la mission, ou aurait peut-être été possible sans elle. Néanmoins, il semble que l'on s'accorde généralement à dire que la FORDEPRENU a été un succès que l'on peut porter au crédit de l'ONU et du Conseil de sécurité, et nous partageons entièrement ce jugement. L'Allemagne croit également que nous ne devons pas prendre de risques en mettant fin à la présence militaire internationale dans l'ex-République yougoslave de Macédoine avant qu'un degré suffisant de stabilité n'ait été atteint dans l'ensemble de la région environnante.

Compte tenu de cette situation, l'Allemagne appuie le projet de résolution dont le Conseil est saisi aujourd'hui, qui prévoit une prorogation du mandat de la FORDEPRENU pour une période de neuf mois. Nous attendons également avec intérêt les recommandations demandées au Secrétaire général quant au type le plus approprié de présence internationale nécessaire après la fin de ce mandat.

Pour terminer, qu'il me soit permis d'exprimer ma reconnaissance au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Henryk Sokalski, au commandant de la Force, le général de brigade Bent Sohnemann, et à tous les membres de la FORDEPRENU, pour avoir oeuvré avec succès à la préservation de la paix et de la stabilité dans la région.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant de l'Allemagne des paroles aimables qu'il m'a adressées en espagnol.

L'orateur suivant est le représentant de l'Italie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Terzi di Sant'Agata (Italie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de saisir cette occasion pour vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre. Il ne fait aucun doute que sous votre direction éclairée les travaux du Conseil ce mois-ci seront couronnés de succès. En même temps, je tiens à féliciter votre prédécesseur, l'Ambassadeur Qin Huasun de la Chine, de la façon

exemplaire dont il dirige les travaux du Conseil pendant le mois de novembre.

L'Italie partage pleinement l'évaluation du Secrétaire général contenue dans son rapport du 20 novembre 1997 (S/1997/911) selon laquelle, au cours des cinq dernières années, la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDREPRENU) a réussi à empêcher les conflits sévissant ailleurs dans la région de gagner l'ex-République yougoslave de Macédoine. La FORDEPRENU crée un précédent important en matière de déploiement préventif des forces de l'ONU, et elle a été un succès dont les résultats ne doivent pas être gâchés ou compromis.

La mission de l'ONU a encouragé le dialogue entre les diverses forces politiques et communautés ethniques, fourni une assistance humanitaire à la population locale et renforcé l'intégration sociale et la création d'institutions politiques. Cette opération apporte une contribution décisive à la stabilisation de la situation politique dans le pays, le protégeant des dangers qu'implique l'accroissement des tensions pouvant découler d'une instabilité continue dans la région.

Cependant, nous convenons également avec le Secrétaire général que la paix et la stabilité dans le pays demeurent largement tributaires de l'évolution de la situation dans le reste de la région. Alors que le rapport du Secrétaire général souligne une amélioration de la situation dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, nous ne pouvons ignorer les éléments de la précarité qui continuent d'exister.

L'Italie a également noté que le Ministre des affaires étrangères du gouvernement hôte, M. Blagoj Handziski, a demandé une prorogation de 12 mois du mandat de la FORDEPRENU, demande qu'elle est disposée à appuyer. Dans sa lettre adressée au Secrétaire général (S/1997/838, annexe), M. Handziski a exprimé la préoccupation de son gouvernement que suscitent des sources constantes de déstabilisation dans la région, et en particulier la situation au Kosovo et en Bosnie-Herzégovine.

L'Italie s'associe à ces analyses. Alors que la situation en Albanie s'est considérablement améliorée ces derniers mois, grâce également à la prompt réaction de la communauté internationale, et en particulier celle du Conseil de sécurité, qui a rapidement autorisé la force multinationale de protection sous la direction de l'Italie dans le pays, il ne fait donc aucun doute que des tensions persistent dans la région.

À notre avis, cette situation rend tout retrait des forces de la FORDREPRENU prématuré à ce stade, et risque d'envoyer le signal qui n'est pas celui qu'il faut. Nous ne

devons pas oublier que le déploiement d'une mission de l'ONU dans l'ex-République yougoslave de Macédoine avait pour but d'éviter qu'elle ne soit déstabilisée par des conflits sévissant dans d'autres parties de la région. Par conséquent, la situation qui règne dans le pays ne doit pas être seulement examinée isolément, mais dans le contexte plus large de l'évolution sur le plan régional.

C'est pourquoi nous nous félicitons des recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général et que nous nous sommes portés coauteurs du projet de résolution d'aujourd'hui qui prévoit la prorogation du mandat de la FORDREPRENU, dans sa configuration actuelle, pour une période de neuf mois. À cet égard, en tant que participant au Processus de coordination et de consultation et au Groupe de contact, ma délégation tient à saluer la souplesse et l'esprit de compromis qui ont prévalu, permettant ainsi cette prorogation.

En fait, cette période de neuf mois semble être le minimum requis pour faire en sorte que, à la fin du mandat de la FORDREPRENU, des arrangements appropriés soient ultérieurement mis en place pour garantir l'engagement actuel que la communauté internationale a pris envers l'ex-République yougoslave de Macédoine. L'Italie se tient à cet engagement.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant de l'Italie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais mettre le projet de résolution aux voix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Monteiro (Portugal) (*interprétation de l'anglais*) : Comme l'ont souligné les deux orateurs précédents, les représentants de l'Allemagne et de l'Italie, la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDREPRENU) a rempli son mandat avec une efficacité et un succès remarquables, empêchant le conflit qui sévit dans d'autres parties de cette région explosive de gagner l'ex-République yougoslave de Macédoine. Maintenant que sa tâche a été largement accomplie, nous appuyons pleinement l'intention du Secrétaire général d'élaborer la prochaine stratégie de la FORDREPRENU et de concevoir un arrangement approprié et

efficace pour lui succéder. Avant tout, ces efforts chercheront à maintenir la stabilité assurée par la FORDREPRENU.

L'incertitude constante, en particulier l'instabilité au Kosovo, ainsi qu'ailleurs dans la région, exige que l'on agisse avec prudence pour ce qui est du remplacement de la FORDREPRENU. Nous ne devons pas oublier que la FORDREPRENU joue également un rôle important au plan interne du fait qu'elle jouit de la confiance et de l'appui de toutes les forces ethniques et politiques. Cette contribution précieuse ne doit pas être compromise.

Selon le Secrétaire général, il est nécessaire de juger de l'efficacité de la FORDREPRENU à la suite de la réduction de la composante militaire, conformément à la résolution 1110 (1997) du Conseil de sécurité. En outre, la rigueur de l'hiver dans la région rend difficile une nouvelle réduction de la mission avant le printemps 1998.

Prenant en compte toutes ces considérations, le Portugal appuie la prorogation du mandat de la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDREPRENU), comme le recommande le Secrétaire général, mais pour une plus longue période finale de près de neuf mois. Cela permettra de bien préparer le retrait de la Force et de donner au Secrétaire général la possibilité d'étudier toutes les options disponibles pour la remplacer. Nous attendons avec intérêt ses recommandations quant à la forme la plus appropriée pour assurer cette présence internationale, à l'expiration du mandat de la Force.

En tant qu'auteur de la résolution dont le Conseil est saisi, le Portugal va naturellement voter pour. En tant que fournisseur de personnel à la FORDREPRENU, nous tenons à rendre hommage à tout le personnel militaire et civil de la FORDREPRENU et à le remercier de son engagement et de son travail acharné.

M. Qin Huasun (Chine) (*interprétation du chinois*) : Nous nous félicitons du fait que la situation dans l'ex-Yougoslavie est stable et continue de s'améliorer. Nous pensons que le maintien de la stabilité dans l'ex-Yougoslavie favorise les relations amicales et de bon voisinage entre les pays de la région et permet à ces derniers d'oeuvrer à la reconstruction économique.

Nous sommes heureux d'apprendre que la Macédoine et les pays de la région s'emploient à améliorer leurs relations mutuelles. Nous espérons que ces pays continueront de prendre des mesures effectives pour régler les divergences qui subsistent et qu'ils

vivront bientôt dans l'harmonie, conformément aux intérêts fondamentaux de leurs peuples.

La tâche de la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) consiste à prévenir le débordement du conflit de l'ex-Yougoslavie en Macédoine. Nous avons pris note des recommandations du Secrétaire général et des parties intéressées sur la prorogation du mandat de la FORDEPRENU. Nous estimons que cette prorogation doit être considérée dans le contexte de la stabilité de la région. Nous tenons à réaffirmer que l'indépendance politique, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Macédoine doivent être respectées.

Tenant compte de la demande de la Macédoine, pays - concerné, en vue d'une prorogation du mandat de la FORDEPRENU et sur la base de notre position qui n'a pas varié, la délégation chinoise votera pour le projet de résolution.

M. Owada (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : Le Gouvernement japonais attache une grande importance à la stabilité dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. Nous y voyons la clef du maintien de la paix et de la sécurité dans l'ensemble de la région des Balkans. À cet égard, la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) a réussi sa mission dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, en empêchant le débordement dans ce pays des conflits qui se déroulaient ailleurs dans la région. La FORDEPRENU représente l'un des exemples les plus réussis de déploiement préventif de forces de maintien de la paix.

Ma délégation fait sien l'avis du Secrétaire général selon lequel la paix et la stabilité dans l'ex-République yougoslave de Macédoine sont à ce stade généralement maintenues encore qu'il convienne de ne pas perdre de vue les facteurs qui risquent d'avoir des incidences négatives sur cette stabilité, tels que la situation encore fragile dans les pays voisins et les relations inter-ethniques à l'intérieur du pays lui-même.

Étant donné la situation globale qui règne à l'intérieur et dans les alentours de l'ex-République yougoslave de Macédoine, ma délégation approuve la proposition du Secrétaire général, qui figure dans son plus récent rapport, selon laquelle l'examen de stratégies de retrait, y compris les modalités de cessation des activités de la FORDEPRENU, devrait commencer.

Ma délégation prend également note de l'observation du Secrétaire général selon laquelle toute décision visant à

réduire davantage la composante militaire ne pourrait être mise en oeuvre avant le printemps de l'année prochaine en raison des rigueurs de l'hiver dans la région. Par ailleurs, il convient d'examiner en détail les stratégies de retrait et le type de présence internationale futur qui serait le plus approprié après le retrait de la FORDEPRENU de l'ex-République yougoslave de Macédoine.

Considérant tous les facteurs que je viens de mentionner, ma délégation votera pour le projet de résolution dont nous sommes saisis. Celui-ci, rédigé en principe conformément aux lignes directrices des recommandations du Secrétaire général, vise à proroger le mandat de la FORDEPRENU pour une période finale s'achevant le 31 août 1998.

En attendant, les stratégies de retrait et le type de présence internationale qui serait le plus approprié dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, devraient être prochainement examinés par le Conseil de sécurité à la lumière des recommandations du Secrétaire général.

Je voudrais terminer en exprimant la profonde reconnaissance de mon gouvernement au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Henryk Sokalski, et au commandant de la Force, le général de brigade Bent Sohnemann, ainsi qu'à tous les hommes et les femmes qui travaillent pour la FORDEPRENU pour leurs efforts et leur dévouement dans la réalisation de cette importante mission.

M. Dejammet (France) : Monsieur le Président, je souhaite naturellement exprimer ma confiance dans les heureux résultats qui marqueront, nous en sommes convaincus, votre présidence et exprimer notre haute appréciation de la façon dont les travaux du mois précédent ont été conduits sous la présidence du Représentant permanent de la Chine.

La Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) est un succès. Son activité a contribué à éviter que les crises qui ont marqué la région des Balkans ne se propagent dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. La réussite de cette opération prouve donc l'intérêt d'une mission des Nations Unies pour prévenir le déclenchement de certains conflits. L'exemple de la FORDEPRENU pourrait ainsi être utilement mis à profit pour éviter la diffusion de crises dans d'autres régions du monde. C'est notamment le cas de l'Afrique où le besoin de déploiements préventifs des Nations Unies est dans bien des cas tout aussi justifié que pour l'ex-République yougoslave de Macédoine.

La France partage l'avis exprimé par le Secrétaire général dans son dernier rapport sur la nécessité du maintien

de la présence de la FORDEPRENU. Certes, la situation dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et dans la région est plus encourageante aujourd'hui dans certains domaines. Des motifs de préoccupation demeurent toutefois, notamment en raison des risques liés à la situation au Kosovo.

Il faudra probablement adapter, le moment venu, les modalités de la présence internationale dans l'ex-République yougoslave de Macédoine pour tenir compte des évolutions de la situation tant à l'intérieur que dans la région. Cette adaptation ne doit cependant pas être engagée dans la précipitation. Le calendrier retenu dans le projet de résolution qui est soumis à notre Conseil paraît, dans ces conditions, adapté.

C'est pour toutes ces raisons que la France se prononcera en faveur de ce projet de résolution.

M. Lidén (Suède) (*interprétation de l'anglais*) : La Suède est un fournisseur de contingents depuis le début des activités de la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU). Nous sommes fiers de faire ainsi partie de la première mission de déploiement préventif des Nations Unies, couronnée de succès. De toute évidence, la FORDEPRENU servira d'exemple pour toute action préventive future, décidée par le Conseil de sécurité.

La situation sur le terrain s'est améliorée, il est donc maintenant possible de commencer à envisager une autre forme de présence internationale dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. Le retrait de la composante militaire de la FORDEPRENU après l'expiration du mandat de la mission, en août de l'année prochaine, ne doit pas signifier la fin de l'appui international à la souveraineté et à la stabilité de l'ex-République yougoslave de Macédoine. Mon gouvernement attend donc avec intérêt les recommandations du Secrétaire général, en juin prochain, sur la meilleure façon de continuer à aider ce pays.

En termes plus généraux, le succès de la FORDEPRENU à ce jour témoigne de l'importance de la notion d'action préventive. La leçon que nous avons tirée de cette expérience est que la communauté internationale, et plus particulièrement le Conseil de sécurité, doit réagir très vite et choisir les mesures adéquates dans la palette d'instruments dont elle dispose pour régler les différends. Dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, le déploiement préventif des contingents des Nations Unies était de toute évidence le bon choix, au bon moment.

Une autre leçon que l'on pourrait tirer de cette expérience serait que pour qu'une mission de ce type soit considérée comme réussie et fasse figure d'exemple à l'avenir, elle ne doit pas être prolongée indéfiniment et sans aménagements. En fonction de l'évolution de la situation sur le terrain, la communauté internationale doit pouvoir adapter ses instruments de règlement des différends aux circonstances. C'est ce que nous voulons que l'ONU fasse dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'année prochaine.

La Suède votera pour le projet de résolution dont nous sommes saisis.

M. Matuszewski (Pologne) (*interprétation de l'anglais*) : La délégation polonaise se félicite de la prorogation du mandat de la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) pour une période de neuf mois, jusqu'à la fin du mois d'août 1998. La FORDEPRENU a joué un rôle important et particulièrement efficace dans la préservation de la paix et de la sécurité dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et dans la région. À maintes reprises, les membres du Conseil de sécurité ont évoqué cette mission comme figurant au nombre des grands succès de l'ONU, et nous sommes tout à fait d'accord. Le déploiement de la FORDEPRENU et les activités de cette Force de maintien de la paix ont clairement démontré le bien-fondé et le mérite du concept de diplomatie préventive. Le maintien de la présence de la Force de déploiement préventif des Nations Unies ne manquera pas d'avoir un effet stabilisateur et de renforcer la confiance dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et dans toute la région.

La délégation polonaise souscrit à l'évaluation que le Secrétaire général fait de la situation dans son rapport en date du 20 novembre, selon laquelle la paix et la stabilité dans l'ex-République yougoslave de Macédoine demeurent largement tributaires du cours des événements dans d'autres parties de la région. En fait, une situation fragile et incertaine prévaut dans la région. Nous sommes préoccupés par la montée de la violence au Kosovo, ainsi que par les incidents qui ont eu lieu à la frontière entre l'ex-République yougoslave de Macédoine et l'Albanie, de même que par la lenteur des progrès dans l'application des aspects civils de l'Accord de paix de Dayton en Bosnie-Herzégovine, et par l'absence de progrès dans la démarcation de la frontière entre l'ex-République yougoslave de Macédoine et la République fédérative de Yougoslavie.

Sur le plan interne, l'ex-République yougoslave de Macédoine a fait des pas importants et louables en vue d'appliquer des réformes démocratiques, mais les difficultés socioéconomiques et les tensions interethniques restent des facteurs potentiellement déstabilisateurs. Ces facteurs externes et internes, ainsi que la demande du Ministre des affaires étrangères du pays lui-même, ont été pris en considération par ma délégation lors de l'examen de la prorogation du mandat de la FORDEPRENU dans sa forme actuelle. Nous attendons avec impatience les recommandations du Secrétaire général sur la présence internationale dans l'ex-République yougoslave de Macédoine après le retrait de la FORDEPRENU.

Enfin, qu'il me soit permis de rendre hommage au personnel militaire et civil de la FORDEPRENU pour l'engagement dont il a fait la preuve dans l'accomplissement de ses tâches et de son mandat. Je voudrais également exprimer les remerciements et l'appui de mon pays au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Henryk Sokalski, et au commandant de la Force, le général de brigade Ben Sohnemann, pour la manière exemplaire avec laquelle ils ont exécuté les activités relevant de leur mandat dans un climat difficile et tendu.

M. Mahugu (Kenya) (*interprétation de l'anglais*) : D'emblée, je voudrais dire que ma délégation votera pour le projet de résolution prorogeant le mandat de la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) pour une période finale de neuf mois, s'achevant le 31 août 1998. Le Kenya est fier de participer à cette mission importante depuis sa création, en 1995, et de fournir quelques-uns de ses meilleurs officiers militaires en qualité d'observateurs. Nous continuerons d'appuyer cette opération de maintien de la paix, ainsi que d'autres de par le monde.

La présence de la FORDEPRENU dans la région a amélioré les relations entre l'ex-République yougoslave de Macédoine et certains de ses voisins. Depuis son déploiement, il y a cinq ans, le personnel de la FORDEPRENU a tout mis en oeuvre pour prévenir le débordement en Macédoine des conflits qui se déroulent ailleurs dans la région. Ce faisant, la FORDEPRENU a favorisé le règlement du conflit entre les différentes forces politiques et les communautés ethniques.

La FORDEPRENU s'est également efforcée d'atteindre les couches les plus vulnérables de la société grâce au renforcement des institutions et à l'échange d'expérience. Comme le dit le rapport du Secrétaire général, ces initiatives ont fortement contribué à renforcer la confiance entre la population du pays hôte et la mission. D'autres missions des

Nations Unies, présentes et futures, pourraient s'inspirer de cette démarche qui s'est avérée efficace pour créer de bonnes relations de travail entre la mission et la population du pays hôte. À cet égard, nous tenons à remercier les hommes et les femmes de la FORDEPRENU pour leur dévouement et l'engagement dont ils ont fait preuve dans l'accomplissement de leur mandat.

Ma délégation se félicite de la signature de la déclaration conjointe par les dirigeants de 11 partis politiques portant sur trois questions fondamentales, et notamment, les relations du pays avec ses voisins. Il s'agit là d'un événement positif tout à fait encourageant. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire afin d'assurer l'instauration à long terme de la paix et de la stabilité dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. En outre, la paix et la stabilité dans ce pays resteront largement dépendantes de la situation dans d'autres parties de la région. La lenteur des progrès réalisés dans la mise en oeuvre des Accords de paix de Dayton en Bosnie-Herzégovine — qui a mis en lumière la nécessité d'un engagement à long terme de la communauté internationale dans ce pays — en est une parfaite illustration.

Aussi partageons-nous l'opinion selon laquelle la situation actuelle dans les pays voisins et les menaces inhérentes qu'elles comportent pour la Macédoine sont imprévisibles. Le fait, par exemple que sur les 3 500 réfugiés bosniaques que compte aujourd'hui la Macédoine, 252 seulement ont pu retourner en Bosnie-Herzégovine, pourrait donner une idée du niveau d'insécurité qui règne dans ce pays pour les réfugiés qui rentrent chez eux.

Nous appuyons le Secrétaire général lorsqu'il indique qu'il est indispensable que la communauté internationale s'engage à long terme dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. À cet égard, nous nous félicitons des programmes macroéconomiques qui y sont déployés, notamment par les institutions de Bretton Woods et par le Programme des Nations Unies pour le développement. Ces programmes sont essentiels pour le développement à long terme de la Macédoine.

En décidant de soutenir la prorogation du mandat de la FORDEPRENU pour une période finale de neuf mois, nous avons tenu compte du fait que le pays hôte a lui-même fait demander cette prorogation. En outre, l'appui actif et la coopération du gouvernement hôte et des forces ethniques de ce pays sont véritablement louables. Ceci montre que les parties en Macédoine reconnaissent le rôle que continue de jouer la FORDEPRENU pour prévenir le débordement en Macédoine de conflits qui ont lieu ailleurs dans la région.

M. Abdel Aziz (Égypte) (*interprétation de l'arabe*) : La délégation égyptienne appuie le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui prorogeant le mandat de la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) pour une période finale de neuf mois, jusqu'au 31 août 1998.

Comprenant ce rôle, l'Égypte appuie depuis deux ans, en sa qualité de membre du Conseil, les résolutions prorogeant le mandat de la FORDEPRENU en ex-République yougoslave de Macédoine.

Par sa résolution 795 (1992) en date du 11 décembre 1992, qui autorisait l'envoi de la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) en ex-République yougoslave de Macédoine, le Conseil de sécurité a posé les bases de la première opération de maintien de la paix à laquelle l'ONU ait assigné une mission de prévention. Cette mission a contribué de façon tangible à éviter que ne s'étende à l'ex-République yougoslave de Macédoine le conflit militaire qui sévissait dans la région à l'époque.

Le changement de nom de la FORDEPRENU, qui s'appelait auparavant la FORPRONU, opéré par le Conseil de sécurité par la résolution 983 (1995) du 31 mars 1995, a traduit plus clairement le rôle de prévention assumé avec succès par la Force de maintien de la paix de l'ONU dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. La décision que le Conseil s'apprête à prendre aujourd'hui, consistant à proroger une dernière fois le mandat de la Force cinq ans après son déploiement initial, se fonde sur l'évolution favorable de la situation dans la région et, dans le même temps, met en lumière les contraintes de temps et autres affectant l'action de l'ONU, qui assume entièrement la responsabilité de ces opérations.

Il ne fait aucun doute que l'expérience acquise avec la FORDEPRENU mérite un examen et une analyse approfondis de la part du Conseil de sécurité et des États Membres de l'Organisation, ainsi que du Secrétariat, de façon à pouvoir en dégager les éléments les plus positifs susceptibles d'être mis à profit à l'avenir pour appuyer utilement le rôle de l'ONU dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Dans ce contexte, l'élément le plus important à souligner est sans doute l'assentiment, et même le souhait manifesté par le Gouvernement de l'ex-République yougoslave de Macédoine de voir la Force déployée sur son territoire. Cela s'est traduit, par la suite, par l'entière coopération du Gouvernement avec la Force, ce qui a grandement facilité le bon déroulement de la mission.

Nous espérons que l'analyse souhaitée, qui sera faite par le Conseil de sécurité, de cette expérience acquise en matière de prévention débouchera sur des conclusions concrètes qui aideront à renforcer la crédibilité du Conseil pour ce qui est de ses résolutions portant déploiement de forces de maintien de la paix à des fins préventives dans différents continents ou régions du monde.

Pour ce qui est de la situation dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, il nous paraît important que la communauté internationale fasse fond sur la stabilité et le climat plus sûr résultant de la présence de la FORDEPRENU. Nous attendons avec intérêt les recommandations du Secrétaire général sur les formules possibles pour assurer à l'avenir une présence internationale dans le pays.

Enfin, nous tenons à remercier M. Henryk Sokalski, Représentant spécial du Secrétaire général, de ses efforts et le commandant et le personnel de la Force de leur contribution et de l'excellente manière dont ils s'acquittent de leur mission.

M. Hahm (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Au cours de ces cinq dernières années, la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) dépêchée en ex-République yougoslave de Macédoine, première du genre dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies, a contribué au rétablissement de la paix et de la stabilité dans une région qui s'est trouvée en son temps enlisée dans des troubles interethniques et le fléau de la guerre.

La FORDEPRENU a notamment beaucoup fait pour empêcher que le conflit en cours dans les pays voisins ne gagne l'ex-République yougoslave de Macédoine, pour promouvoir le dialogue interethnique et pour améliorer de façon générale la situation des droits de l'homme dans le pays. La délégation coréenne tient à rendre un hommage vibrant à tout le personnel de la FORDEPRENU, dont l'action diligente a fait de cette opération préventive sans précédent une réussite et rendu au peuple macédonien un sentiment d'optimisme eu égard à l'avenir du pays.

Certes, les progrès réalisés dans l'ex-République yougoslave de Macédoine sont encourageants et la conjoncture s'est notablement améliorée, mais nous partageons la préoccupation de la communauté internationale quant à l'incertitude et à l'instabilité qui continuent de prévaloir dans les régions voisines, notamment en Bosnie-Herzégovine, en Albanie et au Kosovo. Il faut aussi continuer de prêter attention à la question non réglée de la démarcation

de la frontière avec la République fédérative de Yougoslavie et aux tensions interethniques en Macédoine même.

Compte tenu de ces facteurs et de la position du pays concerné, la République de Corée est favorable à la prorogation du mandat de la FORDEPRENU et se félicite plus particulièrement du compromis politique auquel sont parvenus les membres du Conseil de sécurité, aux termes duquel cette prorogation portera sur une période finale de neuf mois. Ma délégation votera donc en faveur du projet de résolution ainsi formulé.

Enfin, compte tenu de la nécessité que la communauté internationale continue à veiller à la paix et à la stabilité dans la région au-delà de cette période de neuf mois, nous espérons vivement que le Secrétaire général, en consultation avec les organes compétents et les pays concernés, y compris l'ex-République yougoslave de Macédoine, pourra en temps opportun formuler des propositions en vue d'organiser de façon adéquate et viable l'arrangement appelé à prendre la relève de la FORDEPRENU.

M. Eguiguren (Chili) (*interprétation de l'espagnol*) : Depuis sa création il y a plus de cinq ans, la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) joue un rôle important dans le maintien de la stabilité dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et dans l'ensemble de la région des Balkans. Nous attachons un grand prix à l'apport que la Force a pu faire en dépit des circonstances difficiles.

Cela étant, et nonobstant l'apparente stabilité régionale qui a succédé à la récente crise albanaise, certains facteurs défavorables persistent à des degrés divers, qui rendraient peu sage de mettre un point final aujourd'hui à cette première expérience, par ailleurs réussie, de déploiement préventif de l'ONU.

Dans le même ordre d'idées, nous devons prendre en compte le fait que, malgré les progrès importants réalisés dernièrement dans les relations entre l'ex-République yougoslave de Macédoine et la République fédérative de Yougoslavie, aucun accord définitif n'a encore été conclu sur le délicat problème de la démarcation de la frontière entre les deux pays. Qui plus est, la persistance des tensions interethniques et les éventuelles répercussions en Macédoine de difficultés qui pourraient surgir dans la région ne font que nous conforter dans le sentiment que le niveau de stabilité nécessaire pour pouvoir envisager de mettre fin à la FORDEPRENU n'est pas encore atteint. C'est la raison pour laquelle ma délégation votera en faveur du projet de résolution, aux termes duquel le Conseil de sécurité proroge

le mandat de la FORDEPRENU pour une période de neuf mois et demande au Secrétaire général de lui présenter des recommandations sur le type de présence internationale qui pourrait être ultérieurement mise en place dans l'ex-République yougoslave de Macédoine.

M. Richardson (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Les États-Unis appuient le projet de résolution tendant à proroger le mandat de la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. Nous félicitons la mission, le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Henryk Sokalski, le commandant de la Force, le général de brigade Bent Sohnemann, et le Représentant permanent de l'ex-République yougoslave de Macédoine. Ceux-ci ont su faire en sorte que la FORDEPRENU joue un rôle notable et bien réel dans la stabilisation de l'ex-République yougoslave de Macédoine et de la région. La mission est incontestablement un succès.

Nous notons avec satisfaction que la paix et la stabilité ont été préservées dans la région et que la situation s'y est progressivement améliorée. Nous nous félicitons en particulier de la stabilisation en Albanie, obtenue notamment grâce aux efforts de l'Italie et du reste de la communauté internationale, encore que la situation demeure précaire.

Tout cela a permis la réduction récente de l'effectif de la composante militaire de la FORDEPRENU de 300 hommes. Cette réduction montre que nous avons l'intention d'évoluer vers une stratégie de retrait de la mission d'une manière mesurée et responsable qui préserve les acquis et s'appuie sur le succès de l'effort international.

Nous sommes, cependant, profondément préoccupés par le fait que des risques énormes demeurent dans la région et le long de la frontière de l'ex-République yougoslave de Macédoine. De nombreux faits montrent qu'il y a de plus en plus de violence et de tensions au Kosovo, qu'il y a encore des incidents le long de la frontière albanaise et que des difficultés persistent en ce qui concerne les questions de démarcation des frontières. Tous ces facteurs soulignent clairement que ce n'est pas le moment de retirer, ou de réduire davantage, la composante militaire de cette mission qui a bien réussi.

Nous appuyons sans réserve l'intention du Secrétaire général de tenir des consultations avec l'ex-République yougoslave de Macédoine, les organisations intéressées et les États Membres intéressés sur la forme des mécanismes de sécurité qui serait la plus appropriée afin que les éner-

mes acquis de la FORDEPRENU ne soient pas compromis à la fin du mandat de la mission.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Costa Rica.

Ma délégation se félicite du succès des activités de la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU), dont la présence dans la République de Macédoine a permis d'éviter la propagation de la crise qui affecte les États voisins de cette nation. Ma délégation considère comme particulièrement importantes les activités menées par la Force en vue de rapprocher les diverses communautés, dans le but d'encourager le dialogue entre les différentes forces politiques et communautés ethniques. Nous apprécions également les efforts déployés par la Force pour fournir une assistance humanitaire à la population et aider au lancement de projets de développement, qui ont contribué à consolider l'intégration sociale.

Toutefois, à l'instar d'autres délégations, le Costa Rica est préoccupé par la persistance de foyers et de processus de déstabilisation régionale. Nous estimons donc que la présence de cette Force reste nécessaire, et nous partageons l'avis du Secrétaire général selon lequel après l'achèvement de ces opérations, il faudra garantir l'existence de mécanismes appropriés qui remplacent la Force et réaffirmer au Gouvernement de la République de Macédoine l'intention de la communauté internationale d'encourager la paix et la stabilité dans ce pays.

En outre, ma délégation se doit de relever l'importance des activités que mènent, dans ce pays et dans toute la région, le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Ces activités sont indispensables et essentielles pour assurer la paix.

Le Costa Rica espère que le Programme des Nations Unies pour le développement pourra bientôt ouvrir son bureau en République de Macédoine, et que cette présence servira de centre actif pour encourager et promouvoir la coopération internationale et le développement économique et social de ce pays.

À cet égard, ma délégation appuie la prorogation du mandat de la FORDEPRENU pour une période finale s'achevant le 31 août 1998.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution contenu dans le document S/1997/948.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Chili, Chine, Costa Rica, Égypte, France, Guinée-Bissau, Japon, Kenya, Pologne, Portugal, République de Corée, Fédération de Russie, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant: 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1142 (1997).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : L'évolution de la situation dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et dans le reste de la région, en particulier depuis que l'on a surmonté l'intense crise politique en Albanie et que la situation y a été stabilisée, confirme que le moment est venu de réaménager la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU), en retirant sa composante militaire. Il est évident que le mandat établi en 1991, et déjà exécuté avec succès, à savoir le mandat confié aux Casques bleus, ainsi que le maintien de leur présence en Macédoine, ne peut plus servir utilement à neutraliser les risques qui pèsent sur la stabilité à l'intérieur de ce pays et dans ses environs. Voilà pourquoi, s'agissant de la présence des Nations Unies en Macédoine, il est temps de transférer le centre de gravité dans le domaine civil en faisant intervenir des structures internationales autres que militaires, essentiellement la police civile.

La Fédération de Russie s'en tient constamment à cette approche, du fait de l'importance du renforcement de l'expérience positive de la FORDEPRENU, qui est la première opération de maintien de la paix des Nations Unies à caractère préventif. Cependant, ayant pris en considération les positions des parties intéressées, en premier lieu celle de la Macédoine et les recommandations du Secrétaire général de l'ONU, la Fédération de Russie a fait montre du maximum de souplesse constructive et a accepté la prorogation du mandat de la FORDEPRENU pour une période

finale — il n'y a aucun doute à ce propos — s'achevant le 31 août 1998, la composante militaire devant se retirer immédiatement après. Il n'y aura pas de retards artificiels.

Cela est clairement dit dans la résolution que nous venons d'adopter, en termes clairs qui ne se prêtent à aucune interprétation différente. Comme toutes les résolutions du Conseil de sécurité, cette résolution doit être mise en oeuvre avec rigueur et sans conditions. Nous nous félicitons de la décision prise par le Secrétaire général de présenter, le 1er juin 1998 au plus tard, un rapport sur les modalités d'achèvement des opérations de la FORDEPRENU, y compris les mesures concrètes prises en vue du retrait intégral de la composante militaire immédiatement après le 31 août 1998, puisqu'il faudra quelques jours pour

assurer ce retrait, comme l'a montré le retrait récent des contingents militaires des Nations Unies d'Haïti.

Nous attendons également que, dans son rapport, le Secrétaire général formule des recommandations sur la meilleure façon d'assurer à l'avenir le maintien d'une présence internationale en Macédoine.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Il n'y a plus d'orateurs sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 30.